Initiation aux thérapies énergétiques manuelles

Jean Louis Palamini
Conférencier | Formateur en psycho-énergie | Aurapsychographie

Le **Shiatsu**, méthode japonaise ancestrale, a pour but d'instaurer le bien-être et le maintien de la santé. Son action unique et très spécifique procure très vite une sensation d'apaisement et de détente et peut - être partagée en couple où en famille

L'acupuncture sans aiguilles ou acupression complète améliore l'efficacité du shiatsu.

La **psycho-énergie**, transfert d'énergie fluidique exercée en complément, dynamise et accentue l'efficacité de toute action énergétique manuelle.

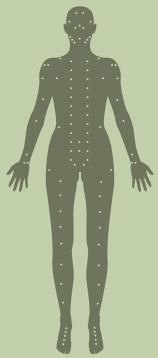

Programme

JOUR 1

L'énergie vitale et le maintien de la santé

Principes de base du shiatsu et règles élémentaires

Étude pratique du shiatsu de la face antérieure du corps, shiatsu des bras, des mains et des jambes

JOUR 2

Circuits énergétiques et zones réflexogènes

Étude pratique du shiatsu du dos et de la nuque
Shiatsu anti - stress (Extrême efficacité) **et étude des différents points usuels d'acupression**

Les bases de la psycho-énergie et exercices pratiques de canalisation de L'énergie

Techniques de protection et de recharge énergétique

Pour tout renseignement

06 03 96 57 45 jeanlouispalamini@gmail.com https://www.jeanlouispalamini.com

Bulletin d'inscription

Ce bulletin est à retourner par mail à jeanlouispalamini@gmail.com ou par voie postale à Jean-Louis Palamini, 2 rue Uhel Greuh, Résidence Le Greuh, 56370 SARZEAU

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse .....

.....

Téléphone ..... **Email** .....

☐ Je m'inscris au séminaire « Thérapies énergétiques manuelles » de 10 h à 18h

Coût : 290 euros

Je règle à l'inscription par chèque ou virement sur le compte :
FR 76 1558 9569 3207 4290 7104 006 CMBRFR2BXXX
(Possibilité de régler en 2 ou 3 fois sans frais uniquement par chèque)

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre chronologique de la réception. En cas de désistement signalé au plus tard 15 jours avant la date de la formation, la totalité du paiement sera remboursée. Si désistement après cette période, la somme forfaitaire de 100€ sera retenue à titre d'acompte tandis que le reste sera remboursé. Pour des raisons pédagogiques, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la réunion et de la reporter à une date ultérieure.

Date Signature